

ACTION URGENTE

ARGENTINE. UNE OCCASION CRUCIALE DE LÉGALISER L'AVORTEMENT

En mars 2020, le président argentin Alberto Fernandez s'est engagé publiquement à présenter un projet de loi au Congrès afin de légaliser l'avortement avant la fin de l'année. Cette promesse n'a pas encore été tenue, alors que nous approchons rapidement de la fin de la session en cours du Congrès, le 30 novembre. Après cette date, la probabilité de voir ce projet de loi essentiel approuvé va nettement diminuer. Aussi demandons-nous au président d'honorer sa parole et de s'acquitter des obligations de l'Argentine en termes de droits humains s'agissant de respecter, protéger et réaliser les droits, la vie, la santé et l'autonomie des femmes et des filles, en soumettant sans plus attendre ce texte de loi visant à légaliser l'avortement avant la fin de l'année.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Alberto Fernandez
Président de la République d'Argentine
Courriel : documentacionpresidencial@presidencia.gob.ar
Twitter : @alferdez

Monsieur le Président,

La légalisation de l'avortement en Argentine ne peut pas être reportée. Restreindre l'accès à l'avortement cause un problème de santé publique grave et urgent, se traduisant par des décès qui auraient pu être évités de femmes et de personnes enceintes, généralement issues des milieux les plus défavorisés de la société.

D'après des recherches publiques, un demi-million de femmes se font avorter dans de mauvaises conditions chaque année en Argentine, plus de 3 000 ont payé de leur vie la criminalisation de l'avortement depuis le rétablissement de la démocratie, tandis que 39 000 Argentines sont hospitalisées pour des complications liées à des avortements chaque année.

Ces 25 dernières années, plus de 50 pays ont modifié leur législation pour faciliter l'accès à l'avortement, en reconnaissant le rôle vital de l'accès à un avortement sûr pour protéger la vie et la santé des femmes. L'Argentine a une occasion historique de tirer un trait sur les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions et de respecter ses obligations internationales relatives aux droits humains.

Par conséquent, nous vous demandons d'honorer votre engagement et de mettre en œuvre les obligations de l'Argentine aux termes du droit international relatif aux droits humains s'agissant de respecter, protéger et réaliser les droits des femmes et des filles à la vie, à la santé et à l'autonomie, en présentant devant le Congrès avant la fin de l'année 2020 un projet de loi qui dépénalise entièrement l'avortement et garantisse que toutes puissent y avoir accès en Argentine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération,

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En juin 2018, la Chambre basse du Congrès argentin [a adopté un projet de loi qui dépénalise totalement l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse](#). Ce fut une victoire historique pour le mouvement grandissant en faveur de la légalisation de l'avortement en Argentine, couramment appelé [Marea Verde \(Vague verte\)](#). Cette victoire est intervenue après deux mois de manifestations publiques et d'audiences publiques et participatives devant les députés (membres du Parlement).

Ce projet de loi [a été rejeté à une faible majorité au Sénat](#), la Chambre haute du Congrès argentin, malgré le nombre sans précédent de militant·e·s descendus dans les rues pour soutenir ce texte de loi et la campagne massive de solidarité internationale. Amnesty International a mobilisé ses membres, faisant pression sur les représentants des gouvernements et sur des personnes influentes à travers le monde afin qu'ils apportent leur soutien à cette loi, et a acheté [une pleine page de publicité en dernière page du New York Times](#) pour appeler les sénateurs à voter en faveur de ce texte.

De nombreux mécanismes [de défense des droits humains des Nations unies](#) ont demandé à l'Argentine de protéger les droits en matière de procréation et de sexualité, y compris en dépénalisant l'avortement, en vue de garantir la vie, la santé, la dignité, la vie privée et la vie sans violence des femmes et de toute autre personne susceptible d'avoir une grossesse. Récemment, le Groupe de travail des Nations unies sur la question de la discrimination contre les femmes en droit et dans la pratique a publié une [déclaration](#) félicitant les législateurs argentins pour avoir introduit et débattu la question. Cette lettre confirme l'importance et l'urgence qu'il y a à étendre les droits reproductifs des femmes et réclame explicitement l'adoption de ce projet de loi.

Depuis les élections de 2019, l'Argentine a un nouveau Congrès : un projet de loi en faveur de la légalisation de l'avortement peut donc être déposé et faire l'objet d'un vote selon les règles de procédure. Le président Alberto Fernandez s'est déjà déclaré publiquement favorable à la légalisation de l'avortement en Argentine et s'est engagé à présenter un projet de loi devant le Congrès cette année. Ce serait la première fois dans l'histoire de l'Amérique latine qu'un président adopte un projet de loi soutenant la dépénalisation et la légalisation de l'avortement. Cependant, cette procédure a pris du retard du fait de la pandémie de COVID-19 et il est désormais à craindre que le projet de loi ne soit pas déposé. S'il ne l'est pas cette année, il ne sera sans doute plus présenté en raison du contexte politique défavorable, 2021 étant une année électorale pour le Congrès. C'est pourquoi nous souhaitons faire pression sur le président afin qu'il honore son engagement et fasse en sorte que le projet de loi soit soumis au Congrès en 2020.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Espagnol
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 30 novembre 2020
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Femmes et filles en Argentine (elles)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : N/A